

## L'action du 17 septembre 2013 a porté ses fruits.

**A l'ouverture des négociations, les employeurs de la branche faisaient «grise mine».**

**Plus de 1000 lettres et les bulletins de salaire envoyés par les syndicats CGT aux fédérations employeurs et aux ministères ont interpellé ces derniers sur la paupérisation des salariés de la branche.**

**Cette action sera renouvelée tout au long de l'année 2014.**

### Commission paritaire du 17 septembre 2013

**Circulez, il n'y a rien à négocier...**

#### LES FRAIS PROFESSIONNELS

Pas d'avancées pour les salariés de l'aide et du maintien à domicile, malgré la ténacité de la CGT.

Depuis le début de l'année, les employeurs de la branche ne souhaitent rien négocier sur les frais professionnels engagés par les salariés.

Les déplacements, les kilomètres, les frais de repas, de parking... tout ce qui pourrait améliorer le quotidien des salariés de la branche, ne semble pas une priorité pour les employeurs. Le sujet est reporté de négociations en négociations.

Les employeurs s'étaient engagés à fournir des accords d'entreprise plus favorables que la CCB, mais devant le manque de remontées de leurs structures, leur choix était une fois de plus de renvoyer cette négociation à l'année prochaine.

Refusant cette méthode, les négociatrices demandent aux syndicats de faire remonter les accords d'entreprise négociés et plus favorables que la CCB (e-mail joint en fin de circulaire).

#### FONCTIONNEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

Le financement du dialogue social est financé par l'enveloppe de 0,03 % de la masse salariale brute (évalué à 4 milliards d'euros) et dispatché en 3 enveloppes de 0,01 % correspondant :

- 0,01 % pour le dialogue social local, environ 320.000€, les (120 demi-journées en chèques syndical, environ 6.930 € par organisation syndicale, sont pris sur cette enveloppe. (5 organisations syndicales sont représentatives FO, CFDT, CFTC, CGC et CGT). Le solde est dispatché au prorata de la représentativité de la branche (31 % pour la CGT). La plus grande opacité est organisée par les employeurs quant au «reliquat de l'année 2012» soit 285.000 € !

**CIRCULAIRE**

N° 27/2013  
Aide à Domicile  
18 novembre 2013

- 0,01 % pour le dialogue social national environ 320.000 €.  
Les employeurs de la branche ont fait la proposition en séance de cibler cette enveloppe, afin de mieux gérer son utilisation par les organisations syndicales. Tollé de ces dernières, mais à la suite d'une suspension de séance houleuse, 3 syndicats sont prêts à signer l'ultime proposition des employeurs :

⇒ 44.500 € par organisation syndicale,

⇒ 74.500 € pour l'USB (syndicat employeur regroupant les 4 fédérations).

Cette proposition ne sera pas signée par la CGT car :

Pour un dialogue social de qualité, les organisations syndicales ont besoin d'un financement à la hauteur de leurs besoins.

⇒ A la suite de la disparition des chèques syndicaux ADMR, le compte n'y est pas.

⇒ Les employeurs font leurs calculs sur la masse nette et non sur la masse brute.

⇒ Quid du solde de cette enveloppe.

- 0.01 % sont dévolus au remboursement des frais engagés par les négociateurs lors des commissions paritaires de la branche (CPREFP, CPNEFP, CMP ...). Cette enveloppe est entièrement consommée.

## **TEMPS PARTIEL**

Les employeurs de la branche souhaitent obtenir une dérogation à l'application de l'ANI concernant les temps partiels (24 heures par semaine) sans contreparties.

La dérogation à ce texte ne peut se faire que si les employeurs fixent des journées ou demi-journées de travail afin que les salariés puissent avoir un deuxième emploi.

**Impossible** selon l'USB, qui une fois de plus souhaite continuer à garder «main mise» sur le temps disponible des salariés.

**La CGT a fait part de son indignation devant la mauvaise foi des employeurs.**

**En conclusion, nous constatons que 2013, est une année sans aucune avancée, du fait du blocage volontaire des employeurs et de l'Etat qui n'a accordé que 3 agréments n'ayant aucun impact financier (pénibilité, risques psycho-sociaux, aménagement des grilles A et B).**

**Le constat pour les salariés(es) de l'aide et du maintien à domicile peut être estimé à une perte du pouvoir d'achat de plus en plus importante d'année en année, environ 30 % en faisant le cumul sur les 10 dernières années. Les employeurs abusent massivement des salariées qui ont pour priorité «la vocation sociale».**

**L'année 2014 approche, montrons à tous nos employeurs que nous connaissons nos droits, faisons les respecter, c'est de cette façon**

**que vos négociatrices nationales pourront également faire bouger les curseurs vers le haut.**

**D'ici quelques jours le ça bouge dans l'aide à domicile doit sortir, il est basé principalement sur la modulation du temps de travail, la comprendre, savoir la calculer. Si vous n'êtes pas abonnés(es), rendez-vous sur le site des organismes sociaux CGT, page aide à domicile, sur l'écran à droite la rubrique ça bouge, vous permet de vous abonner.**

**Notre branche représente plus de 220 000 salariés(es), ensemble nous pouvons faire avancer et gagner des droits.**

**Faisons de 2014,  
une année forte de respect  
et d'avancement de nos droits.**

Pour la Fédération  
**Maryline CAVAILLE**  
**06 42 52 54 54**  
[ml.cavaille@live.fr](mailto:ml.cavaille@live.fr)